

AR Prefecture

016-241600303-20230116-PV_16012023-DE
Reçu le 23/01/2023
Publié le 23/01/2023



le **Rouillacais**
Communauté de Communes

République Française
Département de la Charente
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS

Procès-verbal

Séance du conseil communautaire du 16 janvier 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 28
Titulaires présents : 21
Suppléants : 1
Pouvoirs : 2
Excusés : 7

L'an deux mille vingt-trois, le seize janvier à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le 9 janvier dernier, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, à la Salle Communautaire - 16170 ROUILLAC, sous la présidence de Monsieur Christian VIGNAUD, Président.

I. Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 28

II. Vérification du quorum

Le président procède à l'appel des conseillers communautaires en exercice.

Présents :

COURBILLAC : M. Gilles RIPOCHE, **DOUZAT** : M. Alain GERMAIN, **ECHALLAT** : M. Alain BRIAND, **GENAC-BIGNAC** : M. Franc PINAUD, Mme Marina GRAMMATICO, **MARCILLAC-LANVILLE** : /, **MAREUIL** : Mme Claudine RODET, **MONS** : M. Patrick MESNARD, **ROUILLAC** : Mme Dominique MANCIA, M. Christian VIGNAUD, Mme Françoise ROY, M. Patrick GODICHAUD, Mme Elisabeth MASSON, M. Jean-Pierre VIDAL, Mme Nicole LANFRANCHI, M. Christian BERTON, **SAINT-AMANT-DE-NOUERE** : /, **SAINT-CYBARDEAUX** : M. Francis ROY, M. Joël COBERAC, **SAINT-GENIS-D'HIERSAC** : Mme Stéphanie ROTURIER, M. Emmanuel RIPPE, **VAL D'AUGE** : M. Bernard SALAMAND, M. Alexandre GAUVIN, **VAUX-ROUILLAC** : M. Jean-Guy CHAUVET.

Suppléant en situation délibérante : Alain GERMAIN

Pouvoirs : Mme Marie-France DUMOUT à Mme Dominique MANCIA, M. Jean-Claude GUILLOT à Mme Stéphanie ROTURIER
AR Prefecture

Excusés : M. François PERROT, M. Pascal BURBALD, Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE, M. François-Xavier LABROUSSE, Mme Marie-France DUMOUT, M. Jean-Claude GUILLOT, M. Éric COUVIDAT

III. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Madame Stéphanie ROTURIER est désignée pour remplir cette fonction.

IV. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 12 décembre 2022 a été transmis par courriel le 22 décembre 2022. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

V. Décisions prises par le président en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

DATE	NATURE	OBJET	DESCRIPTIF
19/12/2022	MARCHE PUBLIC	MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE - REHABILITATION GRANGE RANCOGNE	DECLARATION SANS SUITE DE LA PROCEDURE
19/12/2022	MARCHE PUBLIC	CONTRAT D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE 2023-2024	SIGNATURE DU CONTRAT D'ENTRETIEN - GARANKA
27/12/2022	ADMINISTRATION	CREATION CALENDRIERS RAMASSAGES OM 2023	DEVIS D'UN MONTANT DE 2 500€ HT
02/01/2023	MARCHE PUBLIC	MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE - REHABILITATION STEP DE ROUILLAC	NOTIFICATION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE - MAITRES CUBES
04/01/2023	MARCHE PUBLIC	MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE - USINE DE TRAITEMENT BIGNAC	NOTIFICATION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE - CABINET MERLIN
10/01/2023	MARCHE PUBLIC	MARCHE DE PRESTATIONS INTELECTUELLES	DECLARATION SANS SUITE DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION POUR L'ETUDE DE DIAGNOSTIC DE 7 LOGEMENTS
11/01/2023	MARCHE PUBLIC	ETUDE DE FAISABILITE STRUCTURE PISCINE DE ROUILLAC	ETUDE SIGNEE AVEC ABCIIS - 7 800 € TTC
13/01/2023	MARCHE PUBLIC	MARCHE DE TRAVAUX - REHABILITATION DU RESERVOIR D'AMPANAUD	LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LES FUTURS TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESERVOIRS D'AMPANAUD
13/01/2023	MARCHE PUBLIC	MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE - REHABILITATION DES SALLES DE BAINS - LA GACHERE	NOTIFICATION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE - CABINET MOREAU

13/01/2023	MARCHE PUBLIC	MARCHE DE PRESTATIONS Architecture INTELLECTUELLES - ELABORATION PLUI	AVENANT N°2 - CHANGEMENT IDENTITE GROUPEMENT - SANS CONSEQUENCE FINANCIERE
16/01/2023	RECUISSANCE ADMINISTRATIVE	IMPRESSION CALENDRIERS OM 2023	DEVIS D'UN MONTANT DE 824,50€ HT

VI. Ordre du jour et synthèses des décisions à prendre

1. Débat d'orientations budgétaires 2022

Elu référent : Christian Vignaud / Agent référent : Edouard Ganne

Suite aux dernières commissions thématiques organisées, le Conseil Communautaire échange, à l'appui du document préparé par les services de la communauté de communes, sur les principales orientations et actions à mener lors de l'année 2023.

2. Autorisation pour l'engagement des dépenses en section d'investissement avant le vote du budget principal

Elu référent : Christian Vignaud / Agent référent : Delphine Dos Santos

Le Conseil Communautaire autorise le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2023 dans la limite des crédits, ici 532 600 €, et selon la répartition par chapitre et par opération, et ce, avant le vote du budget primitif de 2023.

3. Autorisation pour l'engagement des dépenses en section d'investissement avant le vote du budget eau potable

Elu référent : Christian Vignaud / Agent référent : Rémi Portejoie

Le Conseil Communautaire autorise le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2023 dans la limite des crédits, ici 30 000 €, selon la répartition par chapitre et par opération, et ce, avant le vote du budget primitif de 2023.

4. Autorisation pour l'engagement des dépenses en section d'investissement avant le vote du budget assainissement

Elu référent : Christian Vignaud / Agent référent : Rémi Portejoie

Le Conseil Communautaire autorise le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2023 dans la limite des crédits, ici 42 000 €, et selon la répartition par chapitre et par opération, et ce, avant le vote du budget primitif de 2023.

5. Autorisation pour l'engagement des dépenses en section d'investissement avant le vote du budget habitat

Elu référent : Christian Vignaud / Agents référents : Rémi Portejoie – Delphine Rassat

Le Conseil Communautaire autorise le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2023 dans la limite des crédits, ici 3 000 €, et selon la répartition par chapitre et par opération, et ce, avant le vote du budget primitif de 2023.

6. Ressources humaines : création et suppression de postes

Elu référent : Christian Vignaud / Agent référent : Edouard Ganne

Le conseil communautaire approuve la création et suppression de postes pour assurer la continuité des services

AR Prefecture

01/01/2023
Recu le 23/01/2023
Publie le 23/01/2023

De même, le conseil communautaire accepte de créer les emplois non permanents à temps complet, d'une durée hebdomadaire de 35 heures, pour accroissement temporaire et exceptionnel d'activité pour une durée maximale de 3 mois. La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant des grades correspondants et de modifier en conséquent le tableau des emplois.

Le tableau des emplois de la collectivité est ainsi actualisé au 1^e janvier 2023 :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS OUVERTS	EFFECTIFS POURVUS			NON POURVUS
			Temps Complet	Temps non Complet	Nombre d'heures hebdo du poste	
Filière Administrative						
Adjoint Administratif	C	2	2			
Adjoint Admin. Pal 2e classe	C	1	1			
Adjoint Admin. Pal 1e classe	C	2	1	1	12	
Rédacteur	B	3	3			
Attaché territorial	A	1	1			
Filière Technique						
Adjoint Technique	C	8	4	4	30-24-12	
Adjoint Technique contractuel	C	1				1 TC
Adjoint Tech. Pal 2e classe	C	3	1	1	28	1 TC
Adjoint Tech. Pal 1e classe	C	4	3			1 TC
Agent de Maîtrise principal	C	1	1			
Technicien	B	1				1 TC
Technicien pal 1e classe	B	1	1			
Technicien pal 2e classe	B	2	2			
Ingénieur Principal	A	1				1 TC
Filière Culturelle						
Adjoint du patrimoine	C	1	1			
Adjoint du patrimoine Principal 2e classe	C	1		1	32	
Assistant de conservation patrimoine	B	1	1			
Filière Animation						
Adjoint Anim. Pal 1e classe	C	1	1			
Filière Médico-Sociale						
Educateur Jeunes Enfants	A	1		1	28	
Emplois Administratifs de Direction						
DGS (emploi fonctionnel)	A	1	1			
DGA	A	1				1 TC
TOTAL			24	8		6

7. Convention d'objectifs de l'Office de Tourisme

Elu référent : Christian Vignaud / Agent référent : Stéphanie Baranger

016-241600303-20230116-PV_16012023-DE

Rec. le 23/01/2023

Publié le 23/01/2023

Le Conseil Communautaire autorise le Président à définir le contour de la nouvelle convention avec l'Office de Tourisme pour la période 2023-2025.

Le montant de la subvention sera déterminé et fixé chaque année par délibération du conseil communautaire, après négociation avec l'Office de Tourisme du Rouillacais. La délibération précisera les principaux axes d'activités de l'Office de Tourisme pour l'année à venir, le montant ainsi que les modalités de versement de la subvention déterminée.

8. Avances de subvention aux associations sous convention d'objectifs avant le vote du budget

Elu référent : Christian Vignaud / Agent référent : Stéphanie Baranger

Les membres du conseil communautaire autorisent le versement à l'ALPR d'une avance sur subvention d'un montant total de 125 000 € (soit 50 % de la subvention 2022) sur l'année 2023 et de l'autoriser à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits à inscrire au Budget Primitif 2023.

De même, le conseil communautaire autorise le versement à la Palène d'une avance sur subventions d'un montant total de 110 000 € (soit 50 % de la subvention 2022-2023) avant le vote du budget primitif 2023.

Enfin, les membres du conseil communautaire autorisent le versement à l'Office de Tourisme d'une avance sur subventions d'un montant total de 46 530 € (soit 33 % de la subvention 2022) avant le vote du budget primitif 2023.

9. Procédure de fin de contrat – Délégation de Service Public – Assainissement collectif de Rouillac

Elu référent : Francis Roy / Agent référent : Pierre Denys

Les membres du conseil communautaire autorisent le Président à signer le protocole de fin de contrat d'affermage et confirment le montant de la compensation sollicitée auprès du Déléguataire, à hauteur de 56 993,59 € HT.

10. Convention d'entretien du site Gallo-Romain avec le Département de la Charente

Le Conseil Communautaire approuve le renouvellement de la convention d'entretien des abords des vestiges des Bouchauds pour la période 2023-2025. Le montant prévisionnel annuel est de 7 700 euros. La Communauté de Communes décide de confier cette prestation à INSERT'R.

11. Convention de prestation de services – Association INSERT'R –2023

Elu référent : Jean-Guy Chauvet / Agent référent : Pierre Denys

Le Conseil Communautaire accepte de mettre en place une convention de prestations de services avec Insert'R pour l'année 2023. Le taux horaire d'intervention s'établit à 13,73 €.

VII. Représentations du Conseil communautaire – Agenda des Commissions

Prochaine séance du conseil communautaire :

Lundi 20 février 18h00 – Salle communautaire, Communauté de Communes

VIII. Questions et informations diverses

AR Prefecture
Calendrier PLU et OPAH
016-241600303-20230116-PV_16012023-DE
Reçu le 23/01/2023
Publié le 23/01/2023
Calendrier mise en place des sacs transparents

Le Président lève la séance à 20h00

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Mairie de GUILF" and "17" with a star symbol.